



Sion, le 23 août 2006

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# Assainissement des caisses de pensions Inquiète, la FMEF se prépare à la lutte

**Le syndicat faitier de la fonction publique valaisanne est préoccupé et déçu. Seul le silence répond à ses revendications. Bien que la FMEF ne souhaite pas la confrontation, elle est contrainte de la préparer. Recours au Tribunal Fédéral, action en responsabilité civile contre l'Etat, et referendum seront évoqués devant les délégués.**

Une rencontre avec le Conseil d'Etat, puis une autre lundi 21 août avec la commission parlementaire chargée de préparer le débat d'assainissement des caisses de pensions publiques au Grand Conseil n'y ont rien changé. Pour la FMEF, le résultat des courses se résume à un panier vide: elle n'a reçu aucune garantie que ses revendications seront prises en compte, ni même qu'elle pourra les négocier. La «démarche participative» évoquée par le Gouvernement ressemble de plus en plus à un «causez toujours, nous ferons ce que nous voudrons.» Même les questions restent sans réponse. Lors de la réunion avec la commission parlementaire, la FMEF a demandé si l'objectif des rentes était maintenu en 2009. Seul un silence pesant a fait écho à cette simple interrogation.

Ces portes fermées déçoivent et inquiètent la Fédération. La logique de confrontation se dessine de plus en plus nettement. Elle se doit de la préparer, afin de défendre les intérêts de ses 7500 membres. Lors d'une prochaine Assemblée, elle soumettra une série de mesures au vote des délégués: recours de droit public au Tribunal Fédéral, action en responsabilité civile contre l'Etat du Valais, et referendum. Enfin, si tout cela ne suffisait pas, la FMEF proposera à ses membres des recours individuels, qui pourraient paralyser le processus d'assainissement.

### **Des revendications modérées**

La FMEF ne demande pourtant pas la lune. Elle a déjà concédé beaucoup, en acceptant la hausse de l'âge de la retraite de deux ans pour les enseignants et certains fonctionnaires. Tout ce qu'elle souhaite, c'est le maintien de la primauté des prestations, des dispositions transitoires étalées sur dix ans, assorties de mesures d'accompagnement adéquates. Tout ce qu'elle réclame, c'est une transition en douceur. Or, que ce soit au Gouvernement ou au Parlement, son appel n'est pas entendu.

**Informations complémentaires:** Michel Perruchoud, secrétaire général de la FMEF, au 079 701 73 63.